

DÉCHETS NUCLÉAIRES, QUEL CADEAU POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES !

Introduction

Notre groupement, fort d'une soixantaine d'associations, fédère la majorité des associations de défense de l'environnement, du cadre de vie, de protection de notre patrimoine naturel et bâti, des trois départements bas-normands Calvados, Orne et Manche.

Concernant le thème de l'Energie, nous préconisons la recherche et le développement des énergies renouvelables tels que : le solaire, l'éolien, la biomasse, la géothermie etc... Parallèlement, des économies d'énergie doivent être réalisées, le gaspillage énergétique auquel nous assistons nous laissant présager une fin de siècle difficile quand nous arriverons, par exemple, au bout de nos ressources pétrolières.

La préservation de la ressource halieutique est un thème qui nous interpelle.

La mer considérée comme une poubelle, les chalutiers en trop grand nombre avec des équipements toujours plus perfectionnés explorent et détruisent des fonds nouveaux. On constate une diminution de la taille des poissons, leur reproduction est menacée. Le jour où les bateaux de pêche resteront à quai à cause de l'absence de poissons dans les océans n'est pas loin.

Toutes nos erreurs, l'expansion démographique, notre surconsommation, notre incompétence à préserver et à gérer nos ressources et réserves naturelles, font que nous allons tôt ou tard les payer très cher.

Il est vrai que pour certains de nos élus, leurs pensées et de leurs actions se limitent souvent à la date des prochaines élections.

Dans le cadre du débat public organisé par la :

Thème

Les déchets nucléaires sont, en France, produits par l'électronucléaire (centrales, usines amont et aval du cycle du combustible, centres de recherche et développement) et l'industrie nucléaire (productions de radio-isotopes par exemple). Les centrales, si elles ont permis le développement énergétique que l'on connaît, ont engendré des milliers de mètres cube de combustibles usés dont le retraitement, s'il en diminue le volume, accentue considérablement la nocivité de certains déchets.

Un constat positif reste : l'énergie nucléaire ne produit pas de dioxyde de carbone ni de gaz à effet de serre, ce qui permet en France de soutenir le protocole de Kyoto et d'être dans les bons élèves sur le problème du réchauffement climatique de la planète. Le revers de la médaille est toutefois consternant : depuis les années soixante, nous savons pertinemment que nos combustibles usés et leur retraitement poseront des problèmes majeurs par la production de déchets.

L'activité de ceux-ci se traduit par une toxicité importante et une durée de vie particulièrement longue. Les conséquences ne se limitent pas seulement aux bénéficiaires actuels de l'électricité soit disant bon marché, mais également aux générations futures qui devront supporter l'insouciance et / ou l'incompétence de nos décideurs dans ce domaine.

Une publicité d'EDF vante la production d'électricité d'origine nucléaire au niveau de 80 %, ce qui place la France au rang de numéro 1 mondial. Il est désormais plus

glorifiant de diminuer progressivement ce pourcentage.

La loi Bataille de 1991 prévoyait quinze années de recherche sur la gestion des déchets radioactifs. A ce jour, les trois axes de recherche étudiés n'ouvrent aucune perspective de solution satisfaisante :

1 - Les recherches complexes sur la séparation et la transmutation des radioéléments sont loin d'aboutir. L'arrêt de Superphénix puis le redémarrage de Phénix nécessaires aux recherches ont retardé considérablement toutes les expériences programmées.

2 - Le stockage dans les formations géologiques profondes : la loi Bataille envisageait la création de trois laboratoires souterrains afin d'étudier l'imperméabilité dans le sel, l'argile et le granit. Seul un laboratoire à Bure est en cours d'exploration. L'Andra qui effectue ces recherches n'est pas en mesure à ce jour de présenter ses conclusions permettant un débat et un choix sur cette solution. Aucun sous-sol, que ce soit à Bure ou ailleurs, ne pourra confiner la radioactivité en toute sécurité sur des milliers d'années. Le stockage profond ne peut que retarder la remontée à la surface de la contamination, véritable génocide différé contre les générations futures. Les scientifiques n'ont pas le pouvoir de dicter quoi que se soit à la nature et surtout de prédire l'avenir plusieurs milliers d'années à l'avance. La chaleur dégagée par les déchets radioactifs aurait des conséquences sur l'installation souterraine et personne n'est capable de prévoir les effets à long terme.

DÉCHETS NUCLÉAIRES, QUEL CADEAU POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES !

Même si on procédait à la réouverture du site de stockage souterrain pour procéder à l'enlèvement des déchets nucléaires, le degré et l'étendue de la contamination seraient tellement élevés qu'une telle opération n'aurait que très peu de résultats. Une telle approche, pour la gestion de nos déchets radioactifs les plus nocifs, est tout simplement inacceptable.

3 – L'entreposage n'est envisageable que sur des périodes courtes compte tenu de la nocivité des déchets et de leur exposition aux actes de terrorisme divers. Cette solution provisoire permet toutefois de reprendre relativement aisément les déchets pour une gestion autre si de nouvelles solutions venaient à être trouvées.

Concernant ces trois axes de recherche, nos connaissances scientifiques actuelles ne sont pas encore suffisamment avancées et crédibles pour nous permettre de faire un choix judicieux au printemps 2006 pourtant prévu par la loi Bataille de 1991. Malgré ses discours lénifiants, le lobby de l'électronucléaire, excessivement puissant, ne peut proposer, à ce jour, de solution satisfaisante pour l'élimination des déchets radioactifs.

Il faut rappeler que les déchets nucléaires produits depuis plus de quarante ans par les installations électronucléaires ne sont pas tous concernés par le débat public qui est prévu de septembre 2005 à janvier 2006. En effet, seule est prévue la gestion des déchets nucléaires de haute et de moyenne activité à vie longue. Ceux-ci représentent pourtant moins de 10 % du volume total des déchets radioactifs produits en France.

Il est important de suivre également les sites

de stockage des déchets dits à vie courte (inférieure à 300 ans) et des déchets de très faible activité (TFA). 526 904 m³ de déchets sont stockés dans la Manche sur un site de l'Andra de la Hague, fermé le 30 juin 1994. L'absence de conséquences à long terme sur l'environnement de ce type de stockage n'est pas démontrée.

Enfin, la gestion des déchets passe par une traçabilité et un inventaire rigoureux des déchets. Notamment, lorsque l'usine de La Hague assure le retraitement de combustibles usés pour des pays étrangers, tous les déchets liés à ces opérations doivent être restitués au pays d'origine : matières valorisables, déchets vitrifiés et déchets d'exploitation annexes.

Conclusion

Le problème posé par la gestion des déchets radioactifs dépasse largement le cadre régional et national. Aucun pays ayant développé l'énergie nucléaire n'a, à ce jour, trouvé de solution satisfaisante pour le devenir de ces déchets qui, pour certains d'entre eux, demeurent nocifs pendant des milliers d'années, voire des millions d'années.

Aujourd'hui, les débats publics organisés au Canada ou en Suède sont très instructifs et doivent guider celui initié en France.

Il nous paraît primordial que les questions soulevées lors de ces débats nationaux et les solutions scientifiques et techniques développées fassent l'objet de collaborations et d'un consensus internationaux.

Les accidents nucléaires comme Tchernobyl nous ont bien démontré que les

conséquences du développement de l'énergie nucléaire ne s'arrêtent pas à des préoccupations nationales, mais concernent l'ensemble de la planète. Il est temps de raisonner au niveau international dans ce domaine, notamment pour les solutions techniques et scientifiques pour la gestion des déchets.

Nos connaissances scientifiques actuelles ne sont pas suffisamment avancées pour nous permettre de prendre des décisions politiques au printemps 2006 sur le devenir des déchets radioactifs à vie longue.

Le débat public et la concertation doivent se poursuivre sur une période à définir, pendant laquelle

- nos scientifiques approfondiront leurs connaissances dans ce domaine,
- et nos gouvernants informeront régulièrement les citoyens de l'état d'avancement de ces travaux afin de ne pas aboutir dans quinze ans au même constat que celui réalisé aujourd'hui.

Texte réalisé sous la seule responsabilité du Groupement des Associations de Protection de l'Environnement de Basse-Normandie.

Contact :

**Groupement des Associations de Protection de
l'Environnement de Basse-Normandie**

<http://association.herouville.net/grape>

M. Hubert Tirel, Vice-président de la Manche
29 rue Aubert 50580 Port-Bail
Tél. : 02 33 94 31 81